



AVRIL 2016 *Note socioéconomique*

Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016 ?

Calculs pour Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay et Sept-Îles

PHILIPPE HURTEAU ET MINH NGUYEN

chercheurs à l'IRIS

La question des travailleuses et travailleurs pauvres est de plus en plus sujette à débat dans l'espace public. En 2015, l'IRIS a créé pour Montréal et Québec un nouvel indice, le salaire viable¹. Il s'agit du salaire horaire permettant à un·e salarié·e à temps complet une pleine participation sociale et une marge de manœuvre pour une sortie de la pauvreté, et ce, dans une situation et une localité donnée.

La présente note socioéconomique a pour objectif de mettre à jour cet indice pour 2016 dans les mêmes localités (Montréal et Québec), et de le compléter par le calcul du salaire viable dans trois autres villes : Saguenay, Trois-Rivières et Sept-Îles. De plus, nous identifierons qui sont les travailleuses et travailleurs pauvres. Finalement, puisque le salaire viable a tendance à être plus élevé que le salaire minimum actuel, nous passerons en revue le discours économique orthodoxe par rapport à toute hausse du salaire minimum.

Concepts et méthodologie : Qu'est-ce qu'un salaire viable ? Qu'est-ce qu'un travailleur ou une travailleuse pauvre ?

Un salaire viable est un salaire horaire qui, pour un travailleur ou une travailleuse en emploi à temps complet (37,5 heures par semaine), lui permet de gagner assez

d'argent pour satisfaire ses besoins de base et ceux des personnes à sa charge, et de participer à la vie culturelle, politique et économique, en plus de lui laisser une certaine marge de manœuvre en vue de transformer sa situation socioéconomique.

Pour chiffrer le salaire viable, il est nécessaire de calculer d'abord le revenu nécessaire dont doit disposer un ménage (personne seule, couple avec deux enfants,

personne monoparentale avec un enfant) pour subvenir à ses besoins, participer à la vie économique et culturelle de sa localité tout en mettant de l'argent de côté pour améliorer sa situation. Puisque le coût de la vie diffère d'un endroit à un autre, il faut lier notre calcul à une localité précise (Montréal, Québec, etc.) afin d'établir un panier de dépenses cohérent aux conditions de cet endroit. Une fois ce panier établi, on calcule combien la personne doit gagner par année (salaire brut) pour qu'après impôts, transferts et cotisations, elle puisse atteindre ce seuil (salaire net). On trouvera dans l'annexe 1 l'exposé de la méthodologie utilisée pour arriver à ces paniers de dépenses.

Une fois ces informations en main, il est possible de calculer le niveau de rémunération horaire correspondant au salaire viable. En ce sens, une travailleuse ou un travailleur pauvre, c'est quelqu'un qui ne gagne pas le salaire nécessaire pour acquitter ce panier de dépenses.

Il faut noter qu'une travailleuse ou un travailleur pauvre peut gagner un salaire horaire qui dépasse largement ceux dont nous allons discuter dans la présente note. Par exemple, un·e chargé·e de cours universitaire est payé·e au taux horaire de 175 \$ par heure de cours donné. Mais si cette personne ne donne que deux cours de 45 heures durant une année, elle ne gagnera pas le salaire annuel brut nécessaire pour acquitter le panier établi dans cette note et se retrouvera donc dans la catégorie de travailleur pauvre.

Quel est le revenu disponible nécessaire pour vivre à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay et Sept-Îles?

Nous allons nous limiter au calcul du revenu disponible nécessaire pour trois types de ménages, soit un ménage de quatre personnes, composé de deux adultes salarié·e·s ayant à leur charge deux enfants en Centre de la petite enfance (CPE), un ménage constitué d'une personne seule, et un ménage monoparental avec un enfant à charge en CPE. Nous analyserons leurs situations dans le contexte des localités de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay et Sept-Îles^a.

a Il est à souligner que pour Montréal, il est question de l'île de Montréal et non de l'ensemble de cette région administrative. Pour Saguenay, nous avons étudié le salaire viable dans l'arrondissement de Chicoutimi.

Coût de la vie pour un ménage de quatre personnes

Commençons par le cas de figure de la famille de quatre, composée de deux parents et de deux enfants. L'examen de l'ensemble des dépenses nécessaires pour que cette famille puisse vivre décemment sur l'île de Montréal démontre qu'il lui faut un revenu disponible de 52 928 \$. Pour le même cas de figure à Québec, on parle d'un montant de 52 447 \$. À Trois-Rivières, l'ensemble de ces dépenses équivaut à 49 517 \$. À Saguenay, ce montant s'élève à 56 075 \$. Et finalement, à Sept-Îles, nous arrivons à un montant de 57 810 \$. Les montants liés à différentes catégories de dépenses dans chacune de ces localités apparaissent au tableau 1.

Les montants inscrits au tableau 1 proviennent des principaux fournisseurs de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec), de l'Institut de la statistique du Québec, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et du Dispensaire diététique de Montréal, qui calcule chaque année le Panier à provisions nutritif (estimation du coût minimal pour bien se nourrir). Si certains chiffres peuvent paraître élevés, il faut aussi regarder ce à quoi ils correspondent au quotidien. Par exemple, le montant accordé aux « Vêtement et souliers » est de 216 \$ par personne, par saison. La catégorie « Autres services » réfère à des dépenses comme l'inscription à une activité sportive pour un enfant ou l'achat d'un café et d'un journal par-ci par-là, pour un total d'un peu moins de 29 \$ par semaine.

Pour les cas de figure de Montréal, Québec et Trois-Rivières, nous avons inclus une voiture et ses dépenses afférentes, ainsi qu'un titre mensuel pour le service de transport en commun qui opère dans chaque localité. Pour les villes de Saguenay et de Sept-Îles, nous avons plutôt choisi d'inclure dans le panier de dépenses deux voitures et aucun budget de transport en commun, pour la simple raison qu'avoir une seule voiture pour un ménage de quatre dans ces localités rend le quotidien trop compliqué à gérer, surtout parce que l'offre de transport en commun ne répond pas aux besoins des ménages. Le détail des dépenses liées à la possession d'une voiture se trouve à l'annexe 2.

Coût de la vie et travailler en restant pauvre

Le tableau 2 indique le revenu disponible annuel nécessaire d'une personne seule dans les cinq localités retenues. Nous avons réduit à l'échelle d'une seule personne les montants

Tableau 1

Panier de dépenses et salaire viable pour une famille de 4 à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay et Sept-Îles, en 2016

	Montréal	Québec	Trois-Rivières	Saguenay	Sept-Îles
DÉPENSES					
Nourriture	10 775 \$	10 559 \$	10 559 \$	11 270 \$	12 343 \$
Vêtements et souliers	3 468 \$	3 468 \$	3 468 \$	3 468 \$	3 468 \$
HABITATION					
Logement (4 et ½)	9 300 \$	9 456 \$	6 948 \$	7 860 \$	8 208 \$
Électricité	1 640 \$	1 640 \$	1 640 \$	1 640 \$	1 640 \$
Téléphone	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$
Assurances	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$	240 \$
Internet	660 \$	660 \$	660 \$	660 \$	660 \$
Câblodiffuseur	456 \$	456 \$	456 \$	456 \$	456 \$
TRANSPORT					
Véhicule	6 609 \$	6 464 \$	6 480 \$	12 084 \$	11 999 \$
Transport en commun	984 \$	1 008 \$	669 \$	s.o.	s.o.
AUTRE					
Vacances de famille (une fois par année, 2 semaines)	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Sortie mensuelle au restaurant en famille, avec une activité	1 535 \$	1 535 \$	1 535 \$	1 535 \$	1 535 \$
Meubles, équipement de cuisine, literie et autres	1 361 \$	1 361 \$	1 361 \$	1 361 \$	1 361 \$
Soins personnels	908 \$	908 \$	908 \$	908 \$	908 \$
Soins dentaires	304 \$	304 \$	304 \$	304 \$	304 \$
Soins des yeux	230 \$	230 \$	230 \$	230 \$	230 \$
Frais de garde en CPE	4 199 \$	4 199 \$	4 199 \$	4 199 \$	4 199 \$
Éducation	2 000 \$	1 700 \$	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$
Fonds d'urgence	2 050 \$	2 050 \$	2 050 \$	2 050 \$	2 050 \$
Livres et papeterie	609 \$	609 \$	609 \$	609 \$	609 \$
Médicaments et soins de santé	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Autres services (cafés, revues, journaux, activités sportives, etc.)	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Coûts totaux	52 928 \$	52 447 \$	49 517 \$	56 075 \$	57 410 \$

SOURCE Annexe 1, calculs de l'IRIS.

Tableau 2

Revenu disponible annuel nécessaire pour une personne seule en 2016, par localité

Montréal	25 100 \$
Québec	24 648 \$
Trois-Rivières	22 327 \$
Saguenay	27 966 \$
Sept-Îles	29 442 \$

SOURCE Annexe 3, calculs de l'IRIS.

Tableau 3

Revenu disponible annuel nécessaire pour une personne monoparentale avec un enfant en CPE en 2016, par localité

Montréal	33 851 \$
Québec	33 624 \$
Trois-Rivières	30 677 \$
Saguenay	37 347 \$
Sept-Îles	38 598 \$

SOURCE Annexe 4, calculs de l'IRIS.

énumérés pour le panier de dépenses d'un ménage de quatre. Notons que le coût du logement a été réduit à un appartement à une chambre à coucher et qu'une voiture n'a été incluse que pour les villes de Saguenay et Sept-Îles. L'offre du transport en commun est fonctionnelle pour une personne seule à Montréal, Québec et Trois-Rivières, alors qu'elle n'est pas adaptée aux besoins des personnes seules à Saguenay et à Sept-Îles.

Pour le panier de dépenses de ce type de ménage, nous avons opté pour un appartement avec deux chambres à coucher. Nous avons également budgété un titre de transport en commun mensuel et aucune voiture pour les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Même si ce n'est pas idéal, cela demeure très fonctionnel dans une localité où le transport en commun offre une bonne gamme de services. Pour Saguenay et Sept-Îles, nous avons inclus une voiture et les dépenses afférentes, en raison des lacunes du transport en commun, peu développé et peu accessible dans ces localités.

En bref, les tableaux 1, 2 et 3 présentent donc le niveau de revenu nécessaire pour ne pas se retrouver dans la catégorie des travailleurs ou travailleuses pauvres.

Le salaire minimum de 2016 et les salaires viables

En 2015, nous avons lié la question du salaire viable à celle du salaire minimum. En calculant le revenu disponible annuel pour les ménages au salaire minimum, nous étions arrivés au constat que même un travail à temps plein laissait un manque à gagner se situant entre 2412 \$ et 5417 \$ en regard du salaire viable. Examinons maintenant la situation en 2016, en considérant l'augmentation du salaire minimum de 10,55 \$ à 10,75 \$ l'heure et les quelques changements apportés aux transferts gouvernementaux et aux crédits d'impôt. Soulignons que dans certains cas, suite aux transferts et crédits d'impôts, il est possible de se retrouver avec un revenu disponible supérieur au revenu brut. Le tableau 4 présente ce dont disposent les différents types de ménages qui dépendent du salaire minimum, en termes de revenu disponible.

Dans les trois cas de figure présentés au tableau 4, on constate que le ménage de 4 personnes et la famille monoparentale disposent de revenus disponibles plus élevés que leur revenu brut. En retour, la personne seule a un revenu disponible moins élevé que son revenu brut. Cela s'explique par le fait que les ménages avec enfant(s) à charge ont droit à des prestations gouvernementales. À l'échelon provincial, il y a le Soutien aux enfants, c.-à-d. un crédit d'impôt remboursable «à toutes les familles ayant un enfant à charge de moins de 18 ans qui réside avec elles³». À l'échelon fédéral, la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et la Prestation nationale pour enfants (PNE) offrent un soutien financier aux ménages avec enfant(s) à charge. En 2015, la PUGE a été bonifiée de 100 \$ à 160 \$ par enfant, montant qui doit être ajouté au revenu disponible des ménages⁴. Dès juillet 2016, la PUGE, la PCFE et la PNE seront abolies et remplacées par l'Allocation canadienne aux enfants (ACE)⁵. Compte tenu de la formule de l'ACE, les familles à faible revenu recevront des allocations plus élevées que les familles à revenus élevés. Notre étude porte sur le revenu des ménages à faible revenu et l'ACE est avantageuse pour ces derniers, qui auront des allocations plus importantes qu'avec l'ancien système de prestations. Cela dit, pour calculer le revenu disponible des ménages en 2016, nous avons comptabilisé pour cette note six mois de PUGE, de PFCE et de PNE, suivis de six mois d'ACE. Ces prestations et allocations ajoutent donc au revenu disponible des familles, ce qui explique pourquoi le revenu brut des ménages avec enfants est plus bas que leur revenu disponible.

Tableau 4

Revenu brut et revenu disponible pour les travailleurs et travailleuses à temps plein (37,5 heures/semaine) au salaire minimum de 2016 (10,75 \$ par heure)

	Revenu brut	Revenu disponible
Revenu brut, 2 parents qui travaillent, 2 enfants à charge	41 925 \$	49 217 \$
Revenu brut, 1 personne qui travaille, aucun enfant à charge	20 963 \$	19 092 \$
Revenu brut, 1 personne monoparentale qui travaille, 1 enfant à charge	20 963 \$	32 677 \$

SOURCE Ministère des Finances du Québec.

Tableau 5

Déficit ou excédent entre revenu disponible (pour travail à temps plein au salaire minimum) et revenu annuel viable, par localité et par situation, 2016

	Ménage de quatre	Personne seule	Ménage monoparental
Montréal	-3 711 \$	-6 008 \$	-1 175 \$
Québec	-3 230 \$	-5 556 \$	-947 \$
Trois-Rivières	-300 \$	-3 235 \$	+2 000 \$
Chicoutimi	-6 858 \$	-8 874 \$	-4 671 \$
Sept-Îles	-8 193 \$	-10 350 \$	-5 922 \$

SOURCES Annexes 1, 2, 3 et 4; Ministère des Finances du Québec, calculs de l'IRIS.

Cela étant dit, on peut se demander si dans le cas des ménages qui dépendent du salaire minimum, les revenus disponibles équivalent au seuil du revenu annuel viable. C'est ce que l'on peut examiner au tableau 5, selon les localités et les différents ménages.

On le constate, à l'exception notable de la situation des ménages monoparentaux de Trois-Rivières, les cas étudiés se retrouvent tous sous le seuil du revenu disponible annuel viable. C'est donc dire que pour eux, travailler au salaire minimum équivaut à rester dans la pauvreté.

En analysant le tableau 5, nous pouvons faire quelques constats importants. D'abord, si on compare ces données par type de ménage, on se rend compte que les personnes seules sont celles qui se retrouvent avec le manque à gagner le plus important en regard des autres catégories. Ensuite, si on détaille ces chiffres par localités, on constate que Trois-Rivières est la ville où il est possible

de s'en sortir le mieux en travaillant au salaire minimum : un ménage de quatre ne sera déficitaire que de 300 \$ cette année, et un ménage monoparental va même se trouver en léger excédent du revenu annuel viable. Finalement, on remarque que Saguenay et Sept-Îles sont les localités où l'écart entre le revenu disponible en travaillant à temps plein au salaire minimum et un revenu annuel viable est le plus important.

Comment expliquer ces disparités? Pour ce qui est du type de ménage, il faut comprendre que les personnes seules ne reçoivent pas d'allocations ou de prestations liées à la présence d'enfants. Ces montants peuvent être assez importants et faire toute la différence dans un budget. De plus, une personne seule aura tendance à payer plus d'impôts qu'un ménage avec enfant(s). À titre d'exemple, une personne seule qui gagne 21 000 \$ en revenu brut va payer 1526 \$ en impôts fédéral et provincial en 2016. Un ménage monoparental qui gagne le même montant brut va payer 935 \$ en impôts pour cette même année. L'écart s'explique par le fait que le ménage monoparental reçoit bon nombre de transferts que la personne seule n'obtient pas. On notera aussi que le coût du logement est proportionnellement beaucoup plus élevé pour une personne seule que pour un ménage de quatre personnes où il est divisé par deux salaires. Pour expliquer que Trois-Rivières est une ville où le coût de la vie est moins élevé qu'ailleurs, il faut retourner au tableau 1. À la rubrique Logement, on se rend compte que le prix d'un appartement de deux chambres à coucher a tendance à être moins élevé à Trois-Rivières que dans les autres villes retenues pour notre analyse. À titre d'exemple, on paie 2 508 \$ de moins en loyer annuel à Trois-Rivières qu'à Montréal, facteur qui peut être influent dans un budget. Le transport en commun coûte également moins cher qu'à Montréal et à Québec (différence de 315 \$ sur l'achat de titres mensuels durant un an, par rapport à Montréal), et il est fonctionnel (90 % des ménages de Trois-Rivières sont situés à moins de 400 mètres d'un arrêt d'autobus)⁶.

En contrepartie, il manque plus de 10 000 \$ à une personne seule travaillant au salaire minimum pour boucler son budget à Sept-Îles, et près de 7 000 \$ pour un couple avec deux enfants qui dépendent du salaire minimum à Saguenay. Pour expliquer ces écarts élevés pour Sept-Îles et Saguenay, on peut d'abord constater que le coût de la nourriture y est plus élevé qu'à Québec, Montréal ou Trois-Rivières. Cependant, le facteur le plus marquant est l'absence d'un système de transport en commun adapté aux besoins des personnes. Faute d'un tel service, tous les types de ménage doivent se procurer une voiture. Pour les familles composées d'un couple avec deux enfants, c'est même deux véhicules qui sont nécessaires

pour fonctionner au quotidien. L'absence de transport en commun force donc chaque personne et chaque famille à assumer elles-mêmes les coûts liés au transport, ce qui fait rapidement gonfler les dépenses du ménage.

D'une manière ou d'une autre, on voit que pour la vaste majorité des cas dépeints au tableau 5, le salaire minimum n'est pas suffisant pour vivre. Et dans l'unique cas où il l'est, on peut réellement parler d'une anomalie, puisque ce n'est pas grâce au salaire minimum lui-même mais en raison des politiques d'aide aux enfants du nouveau gouvernement fédéral, ainsi que des coûts de logement moins élevés et d'un système de transport en commun abordable, adapté aux besoins de la communauté.

Calcul du salaire viable en 2016

Alors quel est le salaire horaire viable pour 2016? Commençons avec le cas de figure du ménage de 4 personnes à Montréal. En considérant l'ensemble des crédits d'impôt et des prestations gouvernementales, cette famille a besoin d'un revenu net de 52 928 \$ pour vivre à Montréal en 2016. Pour accumuler ce montant, les deux adultes du ménage doivent travailler à temps plein (37,5 heures par semaine) à un salaire horaire avant impôt de 13,98 \$ (tableau 6).

Rappelons qu'en 2015, le salaire viable pour ce cas de figure avait été évalué à 14,25 \$ l'heure. Malgré l'inflation alimentaire de 9,2 % qui a eu un effet sur le coût du panier d'épicerie des ménages et l'augmentation du panier de dépenses annuel à Montréal de 1 844 \$ par rapport à

Tableau 6

Calcul du salaire horaire viable à Montréal pour famille de 4 à partir du revenu brut d'un ménage à 2 emplois à temps plein

Coût pour vivre une année	2 928 \$
Revenu brut du ménage	54 540 \$
MOINS Impôt sur le revenu des particuliers (provincial et fédéral)	-8 089 \$
MOINS Cotisations	-5 092 \$
PLUS Crédits d'impôt et transferts gouvernementaux	11 568 \$
Revenu disponible	52 927 \$
Salaire horaire viable	13,98 \$

SOURCE Calculs de l'IRIS.

Tableau 7

Salaire horaire viable par type de ménage et localité, déficit face au salaire minimum

Localité	Type de ménage	Salaire viable	Déficit face au salaire minimum de 10,75 \$/heure
Montréal	Couple avec deux enfants	13,98 \$	-3,23 \$
	Personne seule	15,78 \$	-5,03 \$
	Personne monoparentale	12,64 \$	-1,89 \$
Québec	Couple avec deux enfants	13,72 \$	-2,97 \$
	Personne seule	15,42 \$	-4,67 \$
	Personne monoparentale	12,31 \$	-1,56 \$
Trois-Rivières	Couple avec deux enfants	11,67 \$	-0,92 \$
	Personne seule	13,59 \$	-2,84 \$
	Personne monoparentale	10,75 \$	0,00 \$
Saguenay	Couple avec deux enfants	15,68 \$	-4,93 \$
	Personne seule	18,11 \$	-7,36 \$
	Personne monoparentale	17,60 \$	-6,85 \$
Sept-Îles	Couple avec deux enfants	16,33 \$	-5,58 \$
	Personne seule	19,58 \$	-8,83 \$
	Personne monoparentale	19,32 \$	-8,57 \$
Moyenne non pondérée		15,10 \$	-4,35 \$

SOURCE Annexe 5, calculs de l'IRIS.

l'an passé, le salaire horaire viable calculé pour 2016 a tout de même diminué. Cela s'explique par la bonification de la PUGE et par le remplacement de cette prestation, de la PCFE et de la PNE, par l'ACE qui offre plus d'argent aux ménages avec enfants les plus désavantagés.

Au tableau 7, nous comparons le salaire horaire viable^a avec le nouveau salaire horaire minimum de 10,75 \$ par heure, selon les différentes localités et catégories de ménages.

En regardant le tableau, sauf pour la famille monoparentale à Trois-Rivières, on constate un manque à gagner allant de 0,92 \$ à 8,83 \$ par heure pour arriver à un salaire viable.

Pour penser un salaire minimum au Québec qui puisse prendre en compte la pluralité des situations

a On peut consulter à l'annexe 5 de la présente Note les tableaux de calcul du salaire viable des différents types de ménages dans toutes les localités étudiées.

et des localités, nous avons fait la moyenne des salaires viables calculés pour les différents cas de figure de cette note et sommes arrivés au montant de 15,10 \$ par heure, soit 4,35 \$ de plus que le salaire minimum de 2016 au Québec. Et gardons à l'esprit que le salaire minimum devrait être plus élevé de 8,83 \$ pour qu'une personne seule habitant Sept-Îles puisse acquitter ses dépenses.

Travailleurs et travailleuses pauvres : de qui parle-t-on au juste ?

Une fois le salaire horaire viable établi, on peut se demander qui sont les travailleurs et travailleuses qui gagnent moins de 15 \$^b par heure au Québec ? Ce calcul nous fournira un meilleur portrait de ceux et celles dont il est question lorsqu'on parle de travailleurs pauvres. Le tableau 8 dresse leur portrait en 2014 (chiffres les plus récents disponibles).

Il est frappant de constater que le nombre de travailleurs et travailleuses gagnant moins de 15 \$ par heure soit aussi élevé. On parle de 26 % des salarié·e·s au Québec qui vivent avec 15 \$ par heure ou moins. Certains parleront d'une situation propre aux jeunes, mais ce mythe ne

Tableau 8

Répartition des salarié·e·s autour du chiffre repère de 15 \$ l'heure, par sexe, par catégories d'âge

		Salaire de plus de 15 \$ par heure	Salaire de 15 \$ par heure et moins	% de salarié·e·s payé·e·s 15 \$ par heure et moins	Total
Moins de 25 ans	Hommes	178 283	192 675	52 %	370 958
	Femmes	131 874	228 504	63 %	360 378
	Total	310 157	421 179	58 %	731 336
De 25 à 54 ans	Hommes	1 115 945	193 544	15 %	1 309 489
	Femmes	981 038	277 276	22 %	1 258 314
	Total	2 096 983	470 820	18 %	2 567 803
55 ans et plus	Hommes	301 826	61 209	17 %	363 035
	Femmes	236 712	88 518	27 %	325 230
	Total	538 538	149 727	22 %	688 265
Total	Hommes	1 596 054	447 428	22 %	2 043 482
	Femmes	1 349 624	594 298	31 %	1 943 922
	Total	2 945 678	1 041 726	26 %	3 987 404

SOURCES Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2014, demande d'information.

tient pas la route. Dans l'ensemble des personnes travaillant à 15 \$ par heure et moins, 41 % seulement sont âgées de moins de 25 ans. Les 59 % restants sont des gens de 25 ans et plus, majoritairement des femmes (57 %).

De l'économie et des épouvantails

Dès qu'il est question d'augmenter le salaire minimum, les tenants de l'orthodoxie économique rétorquent que cela aurait un impact négatif sur l'emploi en plus de créer une spirale inflationniste. Or, les effets d'une augmentation du salaire minimum sont plus nuancés que ce que nous laissent croire ces pronostics alarmistes.

Par exemple, en mai 2011, le salaire minimum de la Colombie-Britannique, qui était gelé depuis 9 ans et demi au taux horaire de 8 \$, a été porté, sur une période d'un an, au taux de 10,25 \$ par heure⁷. On parle d'une augmentation du salaire minimum de 28 % en une seule année. Les économistes de l'Institut Fraser ont alors estimé qu'une augmentation aussi rapide du salaire minimum mènerait à la destruction d'entre 26 000 et 52 000 emplois pour les jeunes âgés de moins de 25 ans⁸. Des chercheurs du Centre canadien de politiques alternatives ont vérifié si la prédiction de l'Institut Fraser s'était réalisée depuis. Selon le tableau CANSIM 282-0002, le taux d'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans a en fait diminué de 1,7 point de pourcentage entre 2010 et 2013 dans cette province (une baisse de 3800 emplois, bien loin de la fourchette estimée par l'Institut Fraser). En plus, ce taux d'emploi a augmenté de 1,6 point en 2014 pour se rétablir, en 2015, au même niveau qu'en 2010. Bref, non seulement la baisse d'emploi a-t-elle été beaucoup plus faible que ne le prévoyait l'Institut Fraser, mais cette baisse (si elle est vraiment due à la hausse du salaire minimum) n'a été que temporaire.

Le cas de l'Allemagne est emblématique sur cette question. En 2014, on y a adopté une loi instaurant un salaire minimum de 8,50 € par heure, alors qu'il n'y en avait aucun de fixé auparavant. Bon nombre d'instituts économiques allemands ont alors prédit la destruction de plus de 200 000 emplois⁹. C'est exactement le contraire qui s'est produit : entre janvier 2015 et avril 2016, le taux de chômage en Allemagne est passé de 4,8 % à 4,3 %¹⁰.

Voyons maintenant ce qui en est de l'argument voulant qu'une hausse du salaire minimum se traduise par une spirale inflationniste. Selon ce raisonnement, l'augmentation du salaire minimum mènerait à une croissance du coût de la vie, accélérant ainsi l'inflation. Or, ce n'est pas ainsi

que l'économie fonctionne. Une étude menée par la *Federal Reserve Bank of Chicago*¹¹ en 2013 a démontré qu'une hausse du salaire minimum fédéral aux États-Unis de 7,25 \$ par heure à 9 \$ augmenterait la consommation globale de 28 G\$ dans tout le pays. La hausse de la consommation signifiera une hausse des profits. Cela se traduira par une hausse du taux de productivité et une baisse du taux de roulement. La hausse du salaire minimum n'aura pas un plein impact sur la hausse des prix de vente puisque les coûts seront résorbés par ces deux éléments.

Au Royaume-Uni, une économiste de l'Université de Leicester a calculé qu'une augmentation du salaire minimum de 10 % allait faire grimper le coût de la nourriture dans les restaurants de 4 %¹². Autrement dit, en appliquant ce ratio chez nous, une hausse de 10 % du salaire minimum l'année prochaine (soit un salaire minimum de 11,82 \$ par heure en 2017) signifierait qu'on paierait l'an prochain notre hambourgeois 4,16 \$ au lieu de 4,00 \$. La même économiste calculait que l'indice de prix de la consommation globale ne progresserait que de 0,04 % à la suite d'une telle hausse du salaire minimum.

Ainsi, selon ces études, un accroissement graduel du salaire minimum n'appauvrirait pas les travailleurs et travailleuses et aurait un impact très limité sur l'inflation.

Il semble donc que, si la faible hausse des prix due à une augmentation du salaire minimum pouvait faire perdre quelques emplois, la hausse du pouvoir d'achat qu'elle permettrait en créerait probablement autant, sinon plus. C'est à cette même conclusion qu'arrive une étude récente de chercheur·e·s de l'Université de Berkeley, qui ont examiné les effets d'une augmentation graduelle du salaire minimum pour qu'il atteigne le taux de 15 \$ par heure dans l'État de New York¹³ en 2021. Ces chercheur·e·s estiment que la hausse du salaire minimum de New York entraînera une hausse cumulative de 600 emplois par année, soit 3000 emplois en 2021.

Conclusion

Nous avons détaillé dans cette note socioéconomique l'indicateur d'un salaire viable dans cinq localités du Québec (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saguenay et Sept-Îles) pour trois types de ménages (une famille de quatre, une personne seule et une personne monoparentale). Nos calculs ont établi des liens directs entre l'évolution du salaire viable et la présence de services publics (principalement un réseau de transport en commun) et les transferts et crédits gouvernementaux. Nous avons remarqué que l'atteinte d'un salaire viable semble plus difficile en l'absence d'un système de transports en commun et

b Ce chiffre est arrondi du montant de 15,10 \$ à partir duquel l'IRIS pouvait faire une demande d'information à Statistique Canada.

pour les personnes seules, relativement privées de transferts gouvernementaux et de crédits d'impôt.

Nous sommes arrivés au constat qu'un salaire minimum à l'échelle du Québec devrait être fixé à 15,10 \$ pour respecter les différents critères qui fondent la notion de salaire viable. À ce jour, 26 % des travailleurs et travailleuses du Québec gagnent moins que ce seuil.

La manière actuelle de fixer le salaire minimum au Québec ne reflète pas les besoins réels des gens qui gagnent ce salaire, et il devient urgent de se poser la question de la direction que nous voulons prendre en tant que collectivité pour soutenir les travailleurs et travailleuses les plus pauvres. Si l'on s'affranchit des épouvantails dressés par les économistes orthodoxes, la solution sensée semble être de mettre en place un plan visant à augmenter le salaire minimum et, par le fait même, à accroître le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses pauvres et leur contribution à l'économie du Québec.

Notes

- 1 Philippe HURTEAU et Minh NGUYEN, *Quel est le salaire viable? Calcul pour Montréal et Québec en 2015*, Note socioéconomique, IRIS, avril 2015, 9 p., <http://iris-recherche.qc.ca/publications/salaire-viable2015>.
- 2 *Ibid.*
- 3 RETRAITE QUÉBEC, *Le paiement de soutien aux enfants*, www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/soutien_enfants/paiement/Pages/paiement.aspx (consulté le 15 mars 2016).
- 4 Stéphane BORDELEAU, « 60 \$ par enfant, mais gare à l'impôt », Radio-Canada, 21 avril 2015, <http://ici.radio-canada.ca/sujet/budget-federal-2015/2015/04/21/003-budget-federal-famille-oliver-puge-impact.shtml>.
- 5 Daniel GERMAIN, « Budget : Adieu la PUGE et tant mieux ». *Les Affaires*, 22 mars 2016, www.lesaffaires.com/blogues/daniel-germain/budget-adiou-la-puge-et-tant-mieux/586220.
- 6 Marie-Ève TRUDEL, « Est-ce réaliste de se déplacer sans sa voiture à Trois-Rivières? », *Radio-Canada*, le 16 septembre 2015, <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2015/09/16/004-semaine-en-ville-sans-ma-voiture-trois-rivieres.shtml>.
- 7 David GREEN, « The Case for increasing the minimum wage », *Behind the numbers*, Canadian Centre for Policy Alternatives, avril 2015, www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/BC%20Office/2015/04/CCPA-BC-Case-for-Incr-Minimum-Wage_0.pdf.
- 8 Niels VELDHUIS et Amela KARABEGOVIĆ, *Estimating the Economic Impact of British Columbia's minimum wage increase*, The Fraser Institute, Fraser Alert, avril 2011, www.fraserinstitute.org/sites/default/files/estimating-economic-impact-of-bc-minimum-wage-increase.pdf.
- 9 Ronald JANSSEN, « The German Minimum Wage is not a Job Killer », *Social Europe*, septembre 2015, www.socialeurope.eu/2015/09/the-german-minimum-wage-is-not-a-job-killer/.
- 10 TRADING ECONOMICS, « Germany Unemployment Rate 1950-2016 », www.tradingeconomics.com/germany/unemployment-rate (consulté le 2 avril 2016).
- 11 Daniel AARONSON, *How does the federal minimum wage hike affect aggregate household spending?*, The Federal Reserve Bank of Chicago, Essays on Issues, août 2013, www.chicagofed.org/digital_assets/publications/chicago_fed_letter/2013/cflaugust2013_313.pdf.
- 12 Sara LEMOS, *The Effect of the Minimum Wage on Prices*, University of Leicester Department of Economics, Working Paper, mars 2004, www.le.ac.uk/economics/research/RePEc/lec/leecon/dp04-7.pdf.
- 13 Michael REICH, Sylvia ALLEGRETTO, Ken JACOBS et Claire MONTIALOUX, *The Effects of a \$15 Minimum Wage Hike in New York*, Institute for Research on Labor and Employment University of Berkeley, Policy Brief, mars 2016, <http://irl.berkeley.edu/cwed/briefs/2016-01.pdf>.



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé ISBN 978-2-923011-88-2
PDF ISBN 978-2-923011-89-9

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheurs se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.